

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011

L'An Deux Mil Onze, le seize novembre, à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de GENECH s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Neuf Novembre Deux Mille Onze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents : M Mmes : Y OLIVIER, JB CHARLET, R CARLIER, R PATERNOSTER, C DEFFONTAINES, J DEGRAEVE, D DANIEL, M DASSONNEVILLE, D DELPORTE, P DORCHIES, L. DUPISSON, G MARSON, D MARTIN, M PEPIN, B PETIT LEBRUN,

Absents excusés ayant donné procuration: Th DUMINIL (à Y. OLIVIER Maire), I LEPOUTRE (à C. DEFFONTAINES), D MERLIN (à JB CHARLET),

Absents :

à 20 heures début de la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du Conseil concernant l'indemnité de Conseil au Percepteur pour l'année 2011 :

pas d'opposition de la part des membres du Conseil Municipal n'est mentionnée.

POINT N° 1 – DELIBERATION N° 40 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE GENECH CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL DE GENECH.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DEFFONTAINES afin qu'elle puisse préciser les divers points concernant le dossier du Multi accueil, dossier qu'elle suit tout particulièrement en concertation avec les responsables de l'Association des Familles pour les affaires de la Petite Enfance.

Madame DEFFONTAINES évoque le courrier transmis en date du 31 octobre 2011, de l'Association des Familles, afin d'obtenir de la Commune une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000€, en sachant que la Commune a perçu durant l'exercice 2011 la somme de 13 000€ au titre du Contrat Enfance Jeunesse provenant de la C.A.F, et que le montant total à percevoir se situerait de l'ordre de 21 000€.

Monsieur le Maire rappelle que par décision du conseil Municipal en date du 8 septembre 2011 le statut du multi-accueil est associatif, le service étant géré par l'Association des Familles depuis novembre 2010. La commune s'est portée garante de la continuité du service Public. Par délibération du 18 novembre 2010 la Commune a accordé à l'Association des Familles une avance de trésorerie de 70 000€. Suite à des difficultés administratives, certaines sommes dues à l'Association des Familles par la C.A.F ne lui ont pas été versées.

Le Multi-accueil fonctionne bien avec 13 places occupées sur les 13 places existantes avec une liste d'attente en prévision.

.../...

.../...

Suivant ces divers éclaircissements, Monsieur le Maire propose de verser à l'Association des Familles la subvention de 50 000€ au titre de l'exercice 2011.

La subvention versée pour le fonctionnement du Multi-accueil est une subvention d'équilibre, et il sera demandé à l'Association des Familles de produire pour le 30 juin 2012, les comptes d'exploitation pour les exercices 2010 et 2011 accompagnés des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à procéder au versement de la subvention d'équilibre.

POINT N° 2 – DELIBERATION N° 41 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX - L.P.A

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la convention qui lit la commune sur la gestion de la fourrière animale à la LPA depuis le 1^{er} janvier 2009 prend fin le 31 décembre 2011 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Ce service est nécessaire, afin de sécuriser le territoire communal contre tout animal errant pouvant être dangereux pour la population, Le coût du service à la L.Pde organisme spécialisé pour un coût tarifé de l'ordre de 0.58€ par habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la LPA pour une période équivalente de deux années allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

POINT N° 3 – DELIBERATION N° 42 : TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le tarif de 2€90 pour un repas pris au restaurant scolaire " Le Petit Prince" au cours de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité de reconduire le prix unique de repas à 2.90 € à compter du 1^{er} janvier 2012.

POINT N° 4 – DELIBERATION N° 43 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Après s'être fait rappelé les différents tarifs votés lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2010, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 3 % sur les tarifs existants, soit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

ACTIVITES	SALLE N°1	SALLE POLYVALENTE	SALLE PETIT PRINCE
Vin d'honneur FG	62.22 €	166.24 €	217.33 €
Vin d'honneur		247.73 €	323.84 €
Repas familial FG	187.62 €	339.96 €	
Repas familial		713.93 €	
Supplément dimanche	62.22 €	83.59 €	107.74 €

.../...

.../...

POINT N° 5 – DELIBERATION N° 44 : TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Après s'être fait rappelé les différents tarifs votés lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2010. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire les tarifs de concession de cimetière pour l'exercice 2012 suivant les tarifs existants soit :

TYPES DE CONCESSIONS	TARIFS en €
Concession centenaire	337.60
Concession cinquantenaire	183.95
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 30 ans	1375.30
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 10 ans	492.10
REDEVANCES FUNERAIRES	TARIFS en €
Creusement de fosse	183.10
Ouverture de caveau	56.30

POINT N° 6 – DELIBERATION N° 45 : TARIFS DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le tarif de garderie périscolaire établi depuis le 1^{er} septembre 2010.

Le prix de garderie étant appliqué sur une carte de 28 demi-heures, au prix tarifé de 1€ la demi-heure. Un prix de goûter servi durant la première demi heure du soir est fixé au prix d'une demi-heure suivant conditions spécifiées au règlement la 1^{ère} demi-heure étant payée de l'ordre de 2€.

Suivant ces divers éléments et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2012 le prix de la demi heure de garderie à 1€, qui fixe le prix de la carte à 28 €.

.../...

.../...

POINT N° 7 – DELIBERATION N° 46 : VACATIONS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux horaires des interventions des sapeurs pompiers volontaires pour l'année 2011 :

- 9 € 25 pour l'intervention d'un gradé sur un sinistre,
- 9 € 00 pour l'intervention d'un sapeur sur un sinistre,
- 3 € 50 pour les heures de manœuvre et de piquet d'incendie,
- 3 € 50 pour les heures de formation menées à leur terme.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident, à l'unanimité de reporter ces tarifs pour l'année 2012.

POINT N° 8 – DELIBERATION N° 47 : OBJET : CONVENTION CADRE AVEC LA C.C.P.P. REMBOURSEMENT DES REPAS ALSH 2012 -2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement A.L.S.H. est organisé par la Communauté de Communes du Pays de Pévèle.

A ce titre, la C.C.P.P nous demande de signer une convention cadre lui permettant durant une période de deux années à compter de l'exercice 2012, de fixer les modalités de remboursement à la Commune, des repas facturés aux familles au titre de l'activité A.L.S.H.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention cadre

POINT N° 9 – DELIBERATION N° 48 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE PEVELE – C.C.P.P.

Monsieur le Maire expose auprès des membres du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle – C.C.P.P. remis en Mairie le 30 septembre 2011 qui nécessite l'approbation du Conseil Municipal, un exemplaire de chaque rapport annuel étant adressé au Préfet.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité 2010, les membres du Conseil Municipal estiment que ce document n'appelle aucune observation de leur part.

.../...

.../...

***POINT N° 10 – DELIBERATION N° 49 : OBJET : ETUDE CADRE DE VIE AMENAGEMENT
RUE DE LA LIBERATION ET COUR DE LA GARE***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité d'une étude cadre de vie subventionnée par le Conseil Général pour la mise en sécurité de la rue de la Libération dans sa partie centrale, ainsi que pour la cour de la gare.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à faire procéder au lancement du marché d'étude et à demander la subvention auprès du F.D.A.N.

***POINT N° 11 – DELIBERATION N° 50 : INDEMNITE DE CONSEIL – EXERCICE 2011
AU COMPTABLE DU TRESOR***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le courrier de Monsieur SAVARY Comptable du Trésor par lequel il transmet l'Etat liquidatif correspondant à ses indemnités de Conseil pour l'exercice 2011.

Le montant de l'indemnité est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et se monte à une somme de 519.08€ Brut avant cotisations.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à verser l'indemnité de Conseil au Comptable.

à 21h00 l'ordre du jour est épuisé.